



VAE

- Salariés du secteur privé
- Demandeurs d'emploi
- Bénévoles
- Proches aidants

Qu'est ce qu'une VAE ?

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation. Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences par une certification (diplôme, titre professionnel...). Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

4 grandes étapes

- 1 S'inscrire sur <https://vae.gouv.fr/>
- 2 Rédaction du dossier de faisabilité et dépôt avec nos AAP
- 3 Rédaction du Livret 2 avec nos AAP. Accompagnement méthodologique individuel, ateliers collectifs et/ou formatifs.
- 4 Entretien avec un jury de professionnels et/ou de formateurs qui délivre la certification.

NOS POINTS FORTS

- Expert de Filière Sociale
- École reconnue dispensant le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé et Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- Possibilité de visio



Un AAP c'est quoi ?



Architecte Accompagnateur de Parcours

Il apporte une aide technique, méthodologique et motivationnelle au candidat. Il offre un accompagnement personnalisé tout au long du parcours du candidat à la VAE



Expert de Filière Sociale



6 à 8 mois
d'accompagnement



Pris en charge par
France VAE

ACCOMPAGNEMENT

- 1** **Élaboration du dossier de faisabilité** en fonction de vos compétences issues de vos expériences et transmission du dossier au certificateur.
- 2** **Définition des besoins en accompagnement individuel ou collectif**, modules de formation et périodes d'immersion en fonction des besoins.
- 3** **Suivi régulier** pour aider à la rédaction du Livret 2, et préparer la présentation devant le jury.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs (ou enseignants), respectivement spécialistes du métier concerné et du diplôme visé, suite au dépôt du Livret 2.

Objectif : vérifier que les compétences acquises par le candidat au cours de ses expériences correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme.

3 possibilités : obtention complète ou partielle du diplôme ou non obtention.

Lieux de formations

- Toulouse
- Montauban
- Mane
- Toute la France (en visio)

LE PARCOURS VAE

- **Certification complète de 48h**
Pour utiliser votre droit à congé VAE de 48h à solliciter auprès de votre employeur
2h élaboration et dépôt du dossier de faisabilité
20h d'accompagnement individuel avec AAP
12h d'atelier collectif
14h de formation complémentaire
- **Certification complète de 104h**
2h élaboration et dépôt du dossier de faisabilité
30h d'accompagnement individuel avec AAP
12h d'atelier collectif
60h de formation complémentaire
- **Certification un ou plusieurs blocs**
merci de nous contacter pour personnaliser votre demande.

FINANCEMENT

France VAE prend en charge l'ensemble des frais de parcours* pour les candidats passant par la plateforme vae.gouv.fr

Dispense

Certains diplômes vous permettront de valider automatiquement des blocs de compétences

Vous êtes en situation de handicap ? Cette formation s'adapte à vos besoins !



Contactez le référent handicap ci-dessous.



CONTACTS / INSCRIPTION

CONTACT VAE



vae@erasme.fr

RÉFÉRENT
HANDICAP



referenthandicap@erasme.fr

Notre site internet :



www.erasme.fr